



Echange voiture contre moto

Par **maylisleane**, le **11/06/2010** à **10:00**

Bonjour,

le samedi 5 juin j ai échangé ma moto 125cm contre une bmw! aujourd'hui le monsieur souhaite récupérer sa voiture (papier de vente et carte grise effectué)

il me menace de porter plainte si je ne lui rend pas sa voiture! j aimerais savoir si je suis dans mon droit de garder la voiture et quels recours a t il? dans l'attente de votre réponse merci

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **10:58**

Bonjour, le contrat d'échange est un contrat de vente qui nécessite une double opération :

d'acquisition d'une part et d'aliénation d'autre part mais avec compensation du prix (c'est un troc).

Vous n'avez plus à lui rendre son véhicule BMW, il a accepté en contrepartie votre moto; en plus il l'a immatriculé, il n'a qu'à s'en prendre à lui même, tenez bon, cordialement.